

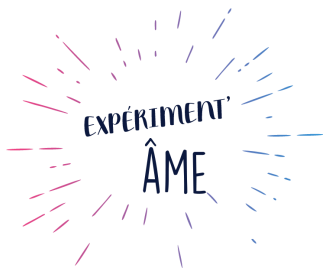
BILAN DE COMPÉTENCES

Un accompagnement humaniste, une aventure humaine

- 1) Qui peut réaliser un Bilan de Compétences?
- 2) Objectifs visés
- 3) Programme détaillé
- 4) Modalité, durée
- 5) Rôle et engagement

Expériment'âme
Adriana Lebeau

contact@experimentame.fr
www.experimentame.fr



QUI PEUT RÉALISER UN BILAN?

La réalisation d'un bilan de compétences repose avant tout sur l'engagement volontaire et autonome de la personne qui souhaite le réaliser.

Les conditions d'accès au Bilan de compétences dépendront plutôt de votre situation professionnelle. Comme l'indique le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, toute personne active du secteur privé ou public peut bénéficier d'un Bilan de compétences.

- En CDI :

Le salarié justifiant d'au moins cinq années d'activité salariée dont 12 mois dans l'entreprise, peut demander une autorisation d'absence d'une durée maximale de 24 heures à son employeur pour réaliser un bilan de compétences.

- En CDD :

La personne devra justifier d'une ancienneté de 24 mois consécutifs ou non en qualité de salarié, dont 4 mois, consécutifs ou non, sous contrat de travail à durée déterminée, au cours des 12 derniers mois.

- Demandeur d'emploi

Demande mise en œuvre par Pôle Emploi, renseignez-vous auprès de votre conseiller

- Congé parental:

Durant un congé parental, le contrat de travail du salarié est suspendu. Le salarié a le droit de réaliser un Bilan de Compétences pendant son congé

- Arrêt maladie

Un salarié du secteur privé peut suivre une formation durant son arrêt de travail pour maladie sous certaines conditions:

- Il doit obtenir l'accord écrit de son médecin traitant ;
- cet accord doit être transmis par courrier à la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) dont le salarié dépend, de préférence en recommandé avec accusé de réception.



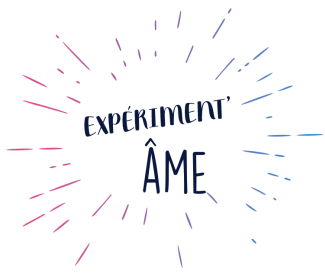
OBJECTIFS VISÉS

Comme l'indique à nouveau le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, le bilan de compétences doit permettre à son bénéficiaire :

- D'analyser ses aptitudes, ses compétences personnelles et professionnelles, ses motivations ;
- De déceler ses ressources et potentialités inexploitées
- De préparer sa mobilité professionnelle ;
- D'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière

A cette définition officielle, j'ajouterais que les objectifs et bénéfices du Bilan de compétences peuvent aussi être :

- Discerner ses priorités professionnelles
- Prendre du recul par rapport à une expérience génératrice de souffrance au travail
- Être accompagné pour traverser une période d'incertitude, de transition, de reconversion
- Porter un regard neuf sur sa relation au travail
- Retrouver une motivation au travail
- De prendre un temps pour analyser son parcours de vie (personnel et professionnel)
- De participer à une expérience unique et enrichissante où vous en ressortirez grandit



PROGRAMME DÉTAILLÉ

Voici les grandes étapes / phases de la réalisation d'un bilan de compétences. Bien entendu, la démarche est personnalisée et ajustée au gré des attentes, possibilités et besoins de chacun(e).

✓ *L'entretien préalable (1 heure)*

Analyse de la demande et présentation de la démarche, en amont du bilan de Compétences

✓ **Phase préliminaire (2 heures)**

Validation des attentes et reformulation des objectifs avec le bénéficiaire

Présentation rapide du parcours pro & perso

Questionnaire N°1 et remise du carnet de suivi

Elaboration du planning prévisionnel

Test de personnalités (RIASEC de Holland, Vocation et/ou Profil Pro 2)

Consignes et explications sur le travail personnel à réaliser pour la prochaine séance

✓ **Phase d'investigation (12 heures)**

Connaissance de soi: Personnalité, motivations, aspirations et valeurs

Forces/Faiblesses/Atouts/Opportunités

Savoir, savoir-être et savoir-faire

Parcours de vie et parcours professionnel

Restitution des tests

Enquêtes métiers et orientation

Consignes et explications sur le travail personnel à réaliser pour les prochaines séances

✓ **Phase de conclusion (2 heures)**

Description du projet sous l'angle des points forts et points de vigilance

Plan d'action à court, moyen et long terme

Conclusion, remise du document de synthèse du bilan, évaluation

✓ *L'entretien de suivi (1 heure)*

Point d'étape post-bilan, 6 mois après le terme de l'accompagnement



LES TEMPS « HORS-BILAN »

✓ L'entretien préalable (1 heure)

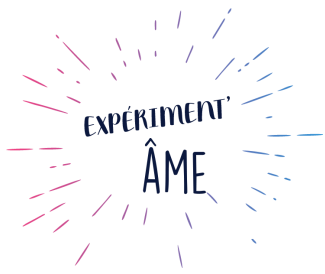
- Vous permettre de rencontrer sans engagement plusieurs prestataires afin d'identifier lequel correspond le mieux à vos besoins aussi bien en termes d'outils et de méthode que « d'accroche » humainement parlant.
- Aborder ensemble vos besoins et questions relatifs au bilan de compétences.
- Vous exposer le processus du bilan de compétences, les méthodes, supports et outils qui y sont utilisés ainsi que son déroulement tel que je vous le propose.
- Me présenter à vous et vous expliquer quel sera mon rôle à vos côtés.
- Vous exposer ce que la démarche vous demandera de mettre en œuvre pour en faire une réussite.

✓ Travail et réflexion personnels (entre 8 et 12 heures)

- Vous êtes l'auteur de votre histoire, ne l'oubliez jamais. Les exercices et le travail personnels à fournir est une phase indispensable pour réaliser un Bilan de compétences de qualité.

✓ L'entretien de suivi (1 heure)

- Evaluer les effets du Bilan de compétences à 6 mois
- Mesurer l'avancée du projet, la mise en œuvre du plan d'action
- Constituer si besoin une étape de remobilisation
- Faire une évaluation « à froid » de la démarche



MODALITÉS ET DURÉE

Rythme et Durée

- Durée totale : 2 mois en moyenne
- Nombre de séances : 8 en tout (en dehors des entretiens préalable et de suivi)
- Durée des séances : 1h à 2h
- Temps d'entretiens : 16h à 18h
- Travail personnel : Au moins 8h
Dépend de l'investissement et des possibilités de chacun
- Rythme : Un entretien par semaine

A ce rythme, une dynamique s'instaure et permet de maintenir l'attention centrée sur les enjeux du bilan parmi les autres préoccupations du quotidien. Les séances peuvent être ponctuellement espacées de 15 jours pour faciliter le recueil d'informations. Notamment au moment de la mise en place de l'enquête auprès de professionnels

Séances

- Type de séance: à distance (skype ou zoom) ou en présentiel chez Expériment'âme
(38 rue de l'arquebuse – 08000 Charleville-Mézières)



RÔLES ET ENGAGEMENTS DE CHACUN

Les Miens :

- Vous fournir tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de votre Bilan de compétences tel qu'il vous a été présenté
- Vous faire bénéficier de méthodes et outils de qualité adaptés à votre situation
- Favoriser votre accès aux informations dont vous pourriez avoir besoin
- Être à votre écoute et me rendre disponible en cas de difficulté rencontrée
- Guider vos démarches et votre réflexion pour en amplifier l'efficacité
- M'assurer de la viabilité de notre réflexion au-delà du temps du bilan
- Recueillir vos informations en toute bienveillance et sans jugement

Les vôtres :

- Être présent(e) au dates et heures convenues pour la réalisation de votre bilan de compétences
- Prendre le temps de réaliser le travail personnel demandé
- Respecter le règlement intérieur du cabinet qui vous accueille
- M'informer des difficultés ou questionnement qui pourraient entraver la bonne réalisation de votre bilan de compétences